

Plaidoyer pour un engagement de Montréal à concrétiser une certaine autosuffisance alimentaire par l'agriculture citoyenne

Mémoire rédigé par **Daniel Rochefort**
*Initiateur du projet **Troc Ton Jardin***

14 juin 2012

"Si nous avons chacun un objet et que nous les échangeons, nous avons chacun un objet. Si nous avons chacun une idée et que nous les échangeons, nous avons chacun deux idées"

Proverbe chinois

"Ils ont réussi car ils ne savaient pas que c'était impossible."

Saint Exupéry

"La meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de l'inventer."

Joël de Rosnay

PRÉAMBULE

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre de la *Consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal*.

Il a pour objectif de plaider pour une promotion de l'agriculture urbaine qui dépasse la simple déclaration de principe. C'est pourquoi j'y plaide pour un engagement municipal à concrétiser une **politique d'autosuffisance alimentaire citoyenne**.

Ce mémoire a aussi comme objectif d'introduire de nouveaux concepts dans le cadre conceptuel de l'agriculture urbaine :

- L'agriculture citoyenne
- L'autosuffisance alimentaire citoyenne
- Les objectifs municipaux d'autosuffisance alimentaire locale

Le premier chapitre décrira ces nouveaux concepts.

Le deuxième chapitre présentera ma proposition d'un **engagement municipal à concrétiser une politique d'autosuffisance alimentaire citoyenne**.

Le troisième chapitre exposera les diverses modalités de l'agriculture citoyenne comme autant d'outils pour concrétiser la politique d'autosuffisance alimentaire citoyenne.

Je suggérerai ensuite dans le quatrième chapitre les étapes qui me semblent les clés du succès pour la concrétisation d'un plan d'autosuffisance alimentaire citoyenne.

En conclusion, je rappellerai que cette proposition est une opportunité extraordinaire de visibilité internationale pour Montréal. De plus, c'est l'occasion de positionner Montréal comme plaque tournante de l'innovation en matière d'environnement et du développement durable.

Je vous ferai grâce d'un argumentaire sur la nécessité d'accroître la sécurité alimentaire des citoyens montréalais, car d'autres mémoires et d'autres documents déposés traitent déjà en long et en large de ces sujets.

De la même façon je vous épargnerai l'exercice de prospective qui exposerait les périls dont l'autosuffisance alimentaire citoyenne est un des remèdes... que ce soit le péril climatique, la réduction prévisible du pouvoir d'achat de nos générations futures ou l'explosion spéculative à venir du prix des aliments et des coûts de l'énergie. L'engagement de nos élus dans une politique visionnaire d'autosuffisance alimentaire citoyenne ne doit pas être motivée par la crainte - même rationnelle - d'une catastrophe planétaire... elle doit plutôt être le fruit de la foi en l'avenir et en l'humanité.

Finalement, je ne vous exposerai pas les démonstrations du réalisme et de la faisabilité de ma proposition: d'autres documents déposés plus tôt par les experts de l'agriculture urbaine viennent démontrer que l'engagement d'autosuffisance alimentaire citoyenne que je réclame est parfaitement réaliste, voir même très modeste.

CHAPITRE 1: PROPOSITION DE CONCEPTS

L'AGRICULTURE CITOYENNE

L'agriculture citoyenne est un sous-ensemble de l'agriculture urbaine.

C'est un mode d'agriculture non-commerciale et locale enracinée dans la communauté. Les diverses modalités de l'agriculture citoyenne sont toutes animées d'une recherche d'autonomie alimentaire citoyenne (voir plus loin).

L'agriculture citoyenne inclue:

- les potagers domestiques
- les arbres et arbustes fruitiers domestiques
- les jardins collectifs
- les jardins communautaires
- les jardins institutionnels à vocation non-commerciale

S'y inscrit aussi la plantation municipale de plantes comestibles et d'arbres et arbustes fruitiers sur le domaine public, en raison de la gratuité et de l'accessibilité des aliments qui résultent de ces plantations. L'inclusion des plantations municipales comestibles dans le panier de l'agriculture citoyenne est cependant conditionnelle à la publicisation de la disponibilité de ces plantes.

L'agriculture citoyenne comprend finalement la production de compost par les divers acteurs de l'agriculture citoyenne. En est cependant exclue la production de compost municipale résultante de la politique de gestion des matières résiduelles. En effet, le compost municipal centralisé n'est pas une production locale enracinée dans la communauté (ce qui n'enlève rien à la pertinence de cette mesure nécessaire de réduction de l'enfouissement des déchets).

Sont aussi exclus de l'agriculture citoyenne:

les fermes expérimentales universitaires dont les produits sont vendus,
l'agriculture institutionnelle à vocation commerciale,
l'agriculture commerciale à petite échelle,
la grande agriculture industrielle.

Les trois premières participent activement à la souveraineté alimentaire de l'île de Montréal tout en ayant des impacts positifs sur la qualité de l'environnement. Elles sont des modes d'agriculture urbaine tout à fait louables et bénéfiques, mais leur nature commerciale les empêche de prêcher l'autosuffisance alimentaire citoyenne.

La grande agriculture industrielle n'a d'urbaine que le fait d'être pratiquée sur l'île... car ses produits ont autant de chance de se retrouver dans l'assiette du consommateur montréalais que dans celle de tout consommateur québécois... voir même étranger!

L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE CITOYENNE

L'autosuffisance alimentaire citoyenne se traduit par la capacité du citoyen à produire lui-même un pourcentage **x** du contenu de son panier d'épicerie.

Par extension, l'autosuffisance alimentaire citoyenne fait aussi référence à la capacité de la communauté de combler une partie de ses besoins alimentaires par l'agriculture citoyenne.

Les aliments produits dans le contexte d'autosuffisance alimentaire citoyenne ne sont pas soumis aux lois du marché car ils n'ont de coût que le labeur des citoyens jardiniers.

L'idéal d'autosuffisance alimentaire citoyenne se distingue du concept d'autarcie car il n'a pas comme objectif un replis sur soi de la communauté. L'autosuffisance alimentaire citoyenne a plutôt comme idéal l'amélioration de la sécurité alimentaire des montréalais. C'est aussi une occasion de resserrer le tissu social et de se percevoir comme autre chose que de simples consommateurs endettés.

LES OBJECTIFS MUNICIPAUX D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE CITOYENNE (OMAAC)

Les OMAAC sont des objectifs d'autosuffisance alimentaire citoyenne chiffrés en pourcentage de la consommation alimentaire des citoyens. La municipalité s'engagerait à atteindre ses OMAAC grâce à un plan d'investissement dans le panier de mesures d'agriculture citoyenne qui est à sa disposition. La municipalité s'engagerait aussi à maintenir ses OMAAC proportionnellement à l'augmentation de sa population. Cet engagement de pérennité serait, pour Montréal, cohérent avec sa volonté de densifier sa population et de freiner l'étalement urbain.

CHAPITRE 2 : PROPOSITION D'ENGAGEMENT MUNICIPAL À CONCRÉTISER UNE POLITIQUE D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE CITOYENNE

Je propose premièrement que Montréal s'engage à atteindre les seuils modestes d'autosuffisance alimentaire citoyenne suivants :

1. Que 5% des légumes consommés par l'ensemble des ménages montréalais proviennent de l'agriculture citoyenne.
2. Que 5% des fruits consommés par l'ensemble des ménages montréalais proviennent de l'agriculture citoyenne.
3. Que 5% du miel consommé par l'ensemble des ménages montréalais provienne de l'agriculture citoyenne.
4. Que 30% du compost et des amendements de sol utilisés par l'agriculture citoyenne proviennent de l'agriculture citoyenne (effet direct d'allègement du système de gestion des matières résiduelles municipal).
5. Que 1% des œufs consommés par l'ensemble des ménages montréalais proviennent de l'agriculture citoyenne (plus précisément des acteurs institutionnels et des jardins communautaires sous un encadrement strict).

Cet engagement se traduirait par un investissement municipal dans un cocktail de mesures d'agriculture citoyenne qui visent l'atteinte du seuil d'autosuffisance alimentaire citoyenne montréalais.

Afin de faire la démonstration de l'atteinte de ses objectifs, Montréal engagerait les chaires de recherche universitaires montréalaises en agriculture urbaine pour qu'elles évaluent les résultats de la démarche. Tout en raffinant une expertise qui rejaillirait sur la réputation internationale de Montréal, les chaires de recherche en agriculture urbaine développeraient les outils de pilotage de la politique d'autosuffisance alimentaire citoyenne de la municipalité.

La politique d'autosuffisance alimentaire citoyenne aurait force de loi et son application serait intégrée à la stratégie de densification du territoire urbain, à la stratégie de lutte à l'étalement urbain et à la stratégie environnementale montréalaise. Ultimement, les règles d'application de cette politique s'inscriraient dans les règles d'urbanisme montréalaises, de même que dans le processus d'évaluation des projets de construction résidentiels.

En plus d'avoir un effet direct sur la sécurité alimentaire des montréalais, l'engagement de la municipalité aurait entre autres des effets collatéraux importants en matière d'amélioration de l'environnement urbain, ce qui aurait un impact dans la lutte à l'exode des jeunes familles vers la banlieue...

CHAPITRE 3: PANIER DES MODALITÉS DE L'AGRICULTURE CITOYENNE

En temps que sous-ensemble de l'agriculture urbaine, l'agriculture citoyenne comprend les modes d'agriculture urbaine suivants:

1. L'AGRICULTURE DOMESTIQUE (JARDINAGE)

C'est le mode d'agriculture urbaine qui a l'effet d'autosuffisance alimentaire le plus direct et le plus pérenne, tout en étant le moins coûteux à encourager pour les deniers publics. Dans le plan de développement durable de la municipalité, l'agriculture domestique devrait occuper une place de choix.

L'agriculture domestique se décline en plusieurs modes...

- le potager traditionnel
- le potager en pot sur balcons
- le jardin sur les toits

Certains modes alternatifs d'agriculture domestique peuvent décupler la capacité d'autosuffisance alimentaire domestique:

- le «window farming» (culture intérieure sur fenêtre)
- la culture en serre (allonge la saison)
- l'hydroponique
- l'aquaponique

L'investissement municipal pour augmenter et maintenir la capacité de ce mode d'agriculture urbaine est surtout lié à l'éducation et à l'encouragement des citoyens à jardiner, comme par exemple:

- Financer les programmes de diffusion du jardinage en bac dans la communauté (à travers les **éco-quartiers**).
- Financer la programmation d'ateliers de jardinage et d'écologie urbaine destinés au grand public tels les ateliers offerts par **Sentier Urbain**.
- Financer et promouvoir l'émergence d'un mouvement citoyen de cercles d'échange de fruits et légumes domestiques comme **Troc Ton Jardin**.
- Financer la programmation d'ateliers pratique de méthodes de conservation des aliments destinés au grand public. (Retrouver les compétences ancestrales pour réduire le gaspillage et les pertes de récoltes... et donner le goût aux citoyens d'augmenter leur capacité de production domestique pour constituer des réserves hivernales).
- Encourager le partage de potagers domestiques, ce qui permet à des individus qui n'ont pas d'espace cultivable de se mettre au jardinage, tout en resserrant le tissu social. Le site "**agriculturemontreal.com**" du **CRAPAUD** encourage l'émergence de ce phénomène.
- Financer des recherches précises sur le développement de techniques d'agriculture domestique plus efficaces et moins coûteuses.

- Implanter un projet pilote tel "**Jardine ta rue**" (bacs de jardinage de rue qui servent de mesure de rétrécissement ponctuel de la voie publique) qui permettrait aux citoyens d'augmenter leur surface cultivable tout en favorisant l'apaisement de la circulation automobile et l'enracinement des citoyens à travers un plus grand sentiment d'implication citoyenne.
- Augmenter et tenir à jour le parc de livres traitant de jardinage et d'écologie urbaine dans les bibliothèques montréalaises.

L'agriculture domestique implique directement les ménages et favorise leur enracinement dans la communauté montréalaise. De plus, la promotion de l'échange de récolte domestique entre citoyens resserre le tissu social et forme un terreau fertile à l'implication citoyenne dans la communauté. L'agriculture domestique est plus qu'un mode d'autosuffisance alimentaire: Y investir est un des meilleurs outils pour freiner l'exode des jeunes familles vers la banlieue!

La relative autosuffisance alimentaire engendrée par l'agriculture domestique est finalement synonyme d'un sentiment d'emprise sur sa vie. Y investir, c'est investir dans la dignité des citoyens. En encourageant les familles à jardiner, on leur «apprend à pêcher au lieu de leur fournir le poisson».

Une ville n'a d'avenir qu'à travers la dignité, la fierté et le sentiment d'appartenance de ses citoyens.

2. LE JARDIN COLLECTIF

Le jardin collectif est le mode d'agriculture urbaine qui a le plus d'impact pour améliorer les conditions de vie et de dignité des populations montréalaises les plus vulnérables.

Le jardin collectif offre cependant des rendements moindres lorsqu'on le compare à l'agriculture domestique et au jardin communautaire. Sans négliger l'effet important sur la sécurité alimentaire des bénéficiaires de ce type de service, c'est par son effet éducatif et son effet structurant que ce mode d'agriculture urbaine donne le plus de fruits.

Le jardin collectif est presque toujours le terreau où se développe la volonté de s'impliquer socialement, de participer au projet collectif. C'est un remède de cheval à l'exclusion et au sentiment d'impuissance de toute une communauté.

Ce mode d'agriculture urbaine est peu coûteux pour la municipalité. La majeure partie des frais sont liés à l'animation et à l'emménagement du jardin collectif.

Le jardin collectif est un terrain d'expérimentation idéal pour les chercheurs et les créateurs en agriculture urbaine. C'est aussi un lieu de stage stimulant pour les étudiants qui gravitent autour du monde de l'écologie urbaine.

C'est un mode d'agriculture urbaine qui offre un potentiel de pérennité très grand. L'objectif d'un projet de jardin communautaire devrait d'ailleurs être l'autonomie de la

communauté. Les organismes communautaires et la municipalité peuvent ainsi consacrer les ressources à la création d'autres jardins collectifs.

On devrait donc toujours viser à ce que le jardin collectif vole un jour de ses propres ailes. Voilà encore l'adage «apprend leur à pêcher au lieu de leur fournir le poisson»...

Pour toutes ces raisons, l'investissement dans les jardins collectifs se classe parmi les mesures de développement durable les plus efficaces pour la municipalité.

3. LE JARDIN COMMUNAUTAIRE

Le jardin communautaire est semblable - en apparence - au jardin collectif, mais il offre une meilleure productivité en raison de son caractère individualiste. Son efficacité en terme de production ne doit cependant pas occulter son faible potentiel de pérennité, car le jardin communautaire est un mode d'agriculture urbaine totalement dépendant d'une injection constante de fonds et de l'occupation d'un espace public.

On doit donc garder en tête qu'il y a une limite au nombre de jardins communautaires que la ville peut supporter indéfiniment.

Il faut aussi se garder de gruger les parcs et les zones sauvages publiques pour établir de nouveaux jardins communautaires.

Par contre, l'implantation de jardins communautaires sur les toits des édifices municipaux pourrait répondre au manque de terrains disponibles pour établir des jardins communautaires.

De même, l'occupation de ruelles ou un projet tel "**Jardine ta rue**" (mentionné précédemment) offre un potentiel intéressant pour l'implantation de jardins communautaires.

4. LE JARDIN INSTITUTIONNEL À VOCATION NON-COMMERCIALE

Ce mode d'agriculture urbaine est extrêmement diversifié. S'y retrouvent toutes les initiatives d'agriculture urbaine dont la production est destinée à la distribution alimentaire gratuite aux citoyens et aux banques alimentaires.

Les jardins institutionnels à vocation non-commerciale sont souvent le laboratoire où s'ont expérimentées des solutions créatives pour augmenter la productivité de l'agriculture urbaine, tout comme c'est le cas pour les jardins institutionnels à vocation commerciale.

C'est aussi dans les jardins institutionnels à vocation non-commerciale que sont imaginées des solutions créatives d'augmentation de la sécurité alimentaire des citoyens. Ils sont la vitrine d'initiatives innovantes. C'est d'ailleurs le mode d'agriculture

citoyenne le plus approprié pour l'implantation de l'apiculture urbaine et de poulaillers urbains.

Finalement, ce mode d'agriculture citoyenne est un terreau fertile où grandit la relève de l'écologie urbaine et de l'agriculture urbaine.

Bien que ce mode d'agriculture citoyenne ne favorise pas toujours l'autonomie du citoyen, il comble des besoins alimentaires urgents à peu de frais et avec peu d'impact environnemental.

L'investissement de la municipalité dans ce mode d'agriculture citoyenne est indirect, car il passe par un investissement dans les projets d'agriculture urbaine d'organismes sans but lucratif locaux.

5. LA PLANTATION MUNICIPALE DE PLANTES COMESTIBLES ET D'ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS SUR LE DOMAINE PUBLIC

La plantation municipale comestible sur le domaine public est un investissement municipal intéressant et durable qui améliore l'image de l'environnement urbain et contribue à freiner l'exode vers la banlieue.

Grâce à cet outil, la municipalité affiche publiquement sa prise de position en faveur de l'agriculture urbaine et de l'autosuffisance alimentaire locale.

Plus qu'une mesure symbolique, la plantation comestible est un outil de conscientisation à l'écologie urbaine. De plus, c'est un incontournable outil d'amélioration de la biodiversité urbaine - particulièrement au niveau des insectes pollinisateurs - ce qui a pour effet d'améliorer la productivité des autres modes d'agriculture citoyenne.

Cette amélioration de la biodiversité urbaine participe à la rétroaction positive qui permet de transformer la perception qu'on a de Montréal en faveur de l'image d'une ville verte où il fait bon vivre.

La municipalité peut faire d'une pierre deux coup avec cette mesure, en s'alliant aux acteurs de l'agriculture citoyenne pour organiser l'entretien, les récoltes et la distribution des fruits. L'investissement municipal donne alors des résultats concrets en matière d'autosuffisance alimentaire citoyenne et d'amélioration de la sécurité alimentaire.

Mesures d'agriculture citoyenne transversales

6. AUTOSUFFISANCE CITOYENNE EN MATIÈRE D'AMENDEMENT DE SOL

L'agriculture citoyenne bénéficierait grandement d'un objectif d'autosuffisance citoyenne en matière d'amendement de sol. Cet objectif se traduirait par des fonds dédiés à encourager la production de compost domestique de qualité utilisé directement par les citoyens ou distribué entre les divers modes d'agriculture citoyenne.

Un objectif d'autosuffisance citoyenne en matière d'amendement de sol aurait des impacts environnementaux importants et quantifiables. Ça diminuerait le recours aux fertilisants et amendements de sol chimiques et fossiles. Ceux-ci sont une ressource non-renouvelable et qui ont un bilan environnemental très négatif (par exemple les engrais phosphatés et la mousse de tourbe). De plus, cette mesure améliorerait le bilan d'émission de GES de la municipalité et des citoyens montréalais (Le bilan d'émission de GES du compostage domestique est meilleur que celui du compostage centralisé en raison de l'absence de transport).

Du coup, l'atteinte de cet objectif réduirait les coûts liés à la gestion des matières résiduelle. Ça aurait aussi un impact direct sur l'acceptabilité sociale des centres de traitement des matières organiques montréalais grâce à la réduction des volumes à traiter et grâce à une meilleure conscientisation du citoyen.

La production de compost municipal résultante de la politique de gestion des matières résiduelles ne pourra être comptabilisée dans cet objectif d'autosuffisance citoyenne car elle n'est pas une production locale enracinée dans la communauté. Ça n'enlève rien à la pertinence de la production centralisée de compost, même que l'objectif d'autosuffisance serait complémentaire dans l'atteinte d'un objectif global de réduction de l'enfouissement des déchets.

7. INTERDICTION DES CULTURES OGM SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS

Suivant l'exemple de la ville de Richmond en Colombie-Britannique qui a légiféré en interdisant l'agriculture OGM sur son territoire le 7 juin 2012, la Ville de Montréal devrait faire de même et interdire l'agriculture OGM sur son territoire, et ce dans tous ses arrondissements.

Cette mesure, qui n'aurait aucun impact financier pour l'administration municipale, permettrait à la ville de se positionner publiquement en faveur d'une agriculture urbaine non-industrielle et en faveur de la préservation de l'environnement.

Les OGM sont en effet une menace potentielle à la biodiversité végétale et animale, et présentent des risques environnementaux tels l'épuisement des sols; la contamination par les semences; la compétitivité nuisible aux autres espèces; le développement de bio-résistance aux insecticides et aux herbicides; la contamination des sols, de la nappe phréatique et des cours d'eau; l'usage de pesticides et d'herbicides additionnels.

De même, l'agriculture OGM est le fer de lance de l'agriculture industrielle, une agriculture de masse, spécialisée, destinée à un marché qui est tout sauf local. L'agriculture industrielle - et par extension l'agriculture OGM - est en totale contradiction avec l'agriculture urbaine dont la raison d'être est justement d'être locale, diversifiée et à visage humain.

Véritable mesure de développement durable, cette interdiction redonnerait à Montréal l'aura de ville-phare de la défense de l'environnement, qu'elle a déjà eu lors des beaux jours du protocole de Montréal.

Dans une perspective d'agriculture citoyenne, cette interdiction des OGM signifierait que Montréal prend position en faveur d'une agriculture à petite échelle respectueuse de l'environnement, de la préservation de la biodiversité et de l'autosuffisance alimentaire citoyenne...

CHAPITRE 4: ÉTAPES QUI ME SEMBLENT LES CLÉS DU SUCCÈS POUR LA CONCRÉTISATION D'UN PLAN D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE CITOYENNE

Voici quelques suggestions d'étapes clés dans la concrétisation d'un plan d'autosuffisance alimentaire citoyenne.

1. ANALYSER LA SITUATION ACTUELLE

S'engager au respect des recommandations de l'OCPM suite à la consultation publique sur l'agriculture urbaine.

2. CRÉER UNE VISION DU FUTUR SOUHAITÉ

S'engager en faveur de l'agriculture urbaine, plus particulièrement en faveur de l'agriculture citoyenne et de l'autonomie alimentaire citoyenne des montréalais:

- Adopter officiellement la Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine initiée par le collectif CRAPAUD.
- Interdire l'agriculture OGM sur tout le territoire montréalais, et ce dans tous les arrondissements.
- Bonifier l'offre de jardins collectifs en investissant dans plus de projets.
- Favoriser l'essaimage du phénomène **Troc Ton Jardin** dans tous les arrondissements qui en font la demande, en injectant des fonds dans l'animation de ce projet.
- Planter des arbres fruitiers et des plantes comestibles sur le domaine public montréalais.
- Financer et favoriser la création de projets d'apiculture urbaine.
- Inclure l'engagement d'autonomie alimentaire citoyenne dans le plan de développement durable.

Engager les chaires de recherche universitaires montréalaises en agriculture urbaine:

- dans l'observation des divers modes d'agriculture citoyenne afin de quantifier les rendements et les coûts municipaux liés à chaque mode d'agriculture citoyenne.
- dans la validation ou la correction des objectifs d'autosuffisance alimentaire de la métropole.
- dans la création d'un outil de planification scientifique pour guider l'attribution des fonds publics dans l'objectif d'atteindre les cibles d'autonomie alimentaire citoyenne.
- dans le calcul des ratios minimum d'espace de jardin collectif à imposer à tout nouveau projet de complexe résidentiel, pour respecter les objectifs d'autosuffisance alimentaire citoyenne.
- dans la création d'un protocole de suivi et d'évaluation de la stratégie d'autosuffisance alimentaire citoyenne de Montréal.

3. IDENTIFIER LES PRIORITÉS ET AGIR

- Mettre en place un plan d'action pour concrétiser l'atteinte des objectifs d'autosuffisance alimentaire citoyenne.
- Créer un cadre réglementaire et législatif qui permette de concrétiser l'atteinte des objectifs d'autosuffisance alimentaire citoyenne :
 - Ajuster la capacité d'autoproduction alimentaire des citoyens de Montréal en fonction de l'augmentation de la population montréalaise
 - Pondérer les objectifs d'autosuffisance alimentaire citoyenne en fonction de la population des arrondissements ou du nombre de ménages
 - Pondérer l'attribution des fonds consacrés à l'atteinte des objectifs d'autosuffisance alimentaire citoyenne en fonction des particularités de la population de chaque arrondissement et de l'ampleur des problèmes de sécurité alimentaire.
- Inclure le cadre réglementaire et législatif dans la politique de densification urbaine et de développement immobilier :
 - Rendre obligatoire dans la conception de nouveaux complexes immobiliers la présence de jardins collectifs qui respectent les ratios de la politique municipale d'autosuffisance alimentaire citoyenne.
- Inclure le cadre réglementaire et législatif dans la politique d'urbanisme :
 - Ajuster les règles d'urbanisme pour faciliter l'agriculture urbaine et l'agriculture citoyenne.
- Inclure le cadre réglementaire et législatif dans la politique de gestion des parcs et des arbres
 - Augmenter le nombre d'arbres et d'arbustes fruitiers.
 - Créer des partenariats avec les acteurs de l'agriculture citoyenne pour l'entretien et les récoltes fruitières du domaine public
- S'engager publiquement dans la mise en application du plan d'action
- Rendre disponibles toutes les données relatives au suivi de l'agriculture urbaine et de l'agriculture citoyenne afin de confirmer Montréal comme plaque tournante nord-américaine de l'innovation en agriculture urbaine.
- Accueillir les délégations internationales qui viendront étudier le modèle d'autosuffisance alimentaire montréalais.

CONCLUSION : MONTRÉAL COMME VILLE PHARE DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis la signature du protocole de Montréal en 2009, le nom de Montréal est directement associé à l'environnement et au développement durable dans l'imaginaire collectif international.

Seule Kyoto peut se vanter de rivaliser avec Montréal à ce chapitre.

L'Agriculture Urbaine offre maintenant à Montréal la chance de se positionner à nouveau parmi les plaques tournantes de l'innovation en développement durable en Amérique du nord.

Alors que l'agriculture urbaine fait maintenant partie de la réflexion dans le développement soutenable des villes du monde, Montréal devrait saisir l'occasion offerte par la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine pour franchir le cap des actions concrètes. La proposition d'un engagement concret d'autosuffisance alimentaire citoyenne qui s'appuierait sur les divers modes d'agriculture citoyenne serait pour Montréal une occasion en or de se démarquer.

De même, l'interdiction de l'agriculture OGM sur son territoire permettrait à Montréal de faire briller sa réputation internationale dans le domaine du développement durable et de la défense de l'environnement. Déjà la ville de Richmond en Colombie-Britannique lui a pavé la voie. Montréal doit emboîter le pas dès maintenant sous peine de se retrouver en queue de peloton. C'est d'autant plus facile pour Montréal que l'agriculture industrielle OGM n'y est présente que de façon très isolée.

Il est temps pour Montréal de capitaliser sur l'effervescence et l'engouement que suscite l'Agriculture Urbaine d'une façon concrète.